Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30 OCT. 2026
ID : 076-217602556-20261028-2026333DEC-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2026/333/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'**Eu**,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité d'assurer la maintenance Firewall, à savoir un service de contrôle à distance de la solution maintenue,

DECIDE :

Article 1er – Un avenant n°1 au contrat de maintenance préventive et curative pour deux boîtiers Firewall WATCHGUARD WG570 est signé avec la société **NTI Solutions** – 9 avenue Pierre Bérégovoy – 60000 BEAUVAIS. Une vérification annuelle à distance est prévue au forfait 2. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 20 octobre 2026.

Article 2 – Le montant de la prestation annuelle est fixé à 1 989,28 € HT, soit 2 387,14 € TTC. Les mises à jour évolutives seront proposées mais les prestations feront l'objet d'un devis

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-huit octobre deux mille vingt-six

Robin DEVOGELAERE
Maire de la Ville d'Eu,

Pour le maire empêché

HERVÉ ADAM
PREMIER ADJOINT

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 076-217602556-20261028-2026333DEC-CC